



MAIRIE DE LÉE

64320 LÉE  
TÉL. 05 59 81 79 28  
FAX 05 59 81 83 23

2022/20-01

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉE  
Du 30 août 2022**

Le trente août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 25 août et transmise par voie électronique le 25 août, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Jean-Marc VIALET, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS.

**PROCURATIONS:** Emmanuelle ROMANE : procuration à Maïté BALZANO, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ : procuration à Marion JUNGAS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

**Objet 1 : ELECTRIFICATION RURALE – Programme « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2022 »**  
APPROBATION du projet et du financement de la part de la commune – Affaire n°22TE011

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Génie Civil FT/FO lié à la sécurisation partielle du poste P11 SAINT LAURENT (lié 20SE034).**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT T.O.S/2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale / « Génie Civil Communications Electroniques Option A 2022 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

L'Assemblée, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

➤ **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	14 190,41€
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	2 128,56€
- frais de gestion du SDEPA	591,27 €
<b>TOTAL</b>	<b>16 910,24 €</b>

➤ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	16 318,97€
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	591,27€
<b>TOTAL</b>	<b>16 910,24€</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

2022/20-01

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

- **ACCEPTÉ** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

---

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lée, le 30 août 2022,

Le Maire

Didier RIVIERE



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

*Transmise à la Préfecture le 2 septembre 2022*

*Mise en ligne sur le site internet le 2 septembre 2022*

2022/21-02

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉE  
Du 30 août 2022**

Le trente août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 25 août et transmise par voie électronique le 25 août, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Jean-Marc VIALET, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS.

**PROCURATIONS :** Emmanuelle ROMANE : procuration à Maïté BALZANO, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ : procuration à Marion JUNGAS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

**Objet 2 :** ELECTRIFICATION RURALE – Programme « **Rénovation EP (SDEPA)** » Rénovation 2022  
APPROBATION du projet et du financement de la part de la commune – Affaire n°22EP008

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux de : **Rénovation de l'Eclairage public lié à la Sécurisation partielle du poste P11 SAINT LAURENT rue des moulins et place de l'église (lié 20SE34).**

Monsieur le Président du Syndicat d'Energie a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise GROUPEMENT T.O.S/2B Réseaux.

Monsieur le Maire précise que ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale / « Rénovation EP (SDEPA) – Ré novation 2022 », propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense et de voter le financement de ces travaux.

L'Assemblée, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE** de procéder aux travaux, ci-dessus désignés et charge le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux.

➤ **APPROUVE** le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux TTC	41 917,31€
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus	6 287,59€
- frais de gestion du SDEPA	1 746,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 951,45 €</b>

➤ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- participation Syndicat	21 000,00€
- participation de la commune aux travaux à financer sur emprunt par le Syndicat	27 204,90€
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres)	1 746,55 €
<b>TOTAL</b>	<b>49 951,45€</b>

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses « Fonds libres », le SDEPA pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés

- **ACCEPTE** l'éventuelle servitude à titre gratuit sur le domaine privé communal.

---

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lée, le 30 août 2022,

Le Maire

Didier RIVIERE



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

*Transmise à la Préfecture le 2 septembre 2022*

*Mise en ligne sur le site internet le 2 septembre 2022*

2022/22-03

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉE  
Du 30 août 2022**

Le trente août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 25 août et transmise par voie électronique le 25 août, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Jean-Marc VIALET, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS.

**PROCURATIONS:** Emmanuelle ROMANE : procuration à Maïté BALZANO, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ : procuration à Marion JUNGAS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

**Objet 3 :** Décision modificative n°3

Monsieur le Maire présente la Décision Modificative n°3. Il s'agit de prévoir du crédit au chapitre 041 opérations d'ordre section investissement concernant l'éclairage public 19EP094.

L'Assemblée, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** la décision modificative n°3 suivante :

**INVESTISSEMENT**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21534 (041) : Réseaux d'électrification	24 691,66	1323 (041) : Départements	10 288,19
		168758 (041) : Autres groupements	14 403,47
	<b>24 691,66</b>		<b>24 691,66</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>24 691,66</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>24 691,66</b>

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lée, le 30 août 2022,

Le Maire

Didier RIVIERE



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 2 septembre 2022

Mise en ligne sur le site internet le 2 septembre 2022

2022/23-04

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉE  
Du 30 août 2022**

Le trente août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 25 août et transmise par voie électronique le 25 août, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Jean-Marc VIALET, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS.

**PROCURATIONS:** Emmanuelle ROMANE : procuration à Maïté BALZANO, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ : procuration à Marion JUNGAS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

**Objet 4 :** Décision modificative n°4

Monsieur le Maire présente la Décision Modificative n°4. Il s'agit de réintégrer les frais d'étude dans les travaux ; le projet de la côte du Bedat étant terminé.

L'Assemblée, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** la décision modificative n°4 suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2151 (041) : Réseaux de voirie	3 350,00	2031 (041) : Frais d'études	3 350,00
	<b>3 350,00</b>		<b>3 350,00</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>3 350,00</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>3 350,00</b>

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lée, le 30 août 2022,

Le Maire

Didier RIVIERE



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 2 septembre 2022

Mise en ligne sur le site internet le 2 septembre 2022



MAIRIE DE LÉE

64320 LÉE  
TÉL. 05 59 81 79 28  
FAX 05 59 81 83 23

2022/24-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉE  
Du 30 août 2022**

Le trente août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 25 août et transmise par voie électronique le 25 août, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Jean-Marc VIALET, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS.

**PROCURATIONS:** Emmanuelle ROMANE : procuration à Maïté BALZANO, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ : procuration à Marion JUNGAS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

**Objet 5 : Décision modificative n°5**

Monsieur le Maire présente la Décision Modificative n°5. Il s'agit de prévoir du crédit au chapitre 041 opérations d'ordre section investissement concernant le Génie Civil Télécom 20TE07.

L'Assemblée, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **ADOpte** la décision modificative n°5 suivante :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2041582 (041) : Bâtiments et installations	10 820,30	168758 (041) : Autres groupements	10 820,30
	<b>10 820,30</b>		<b>10 820,30</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>10 820,30</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>10 820,30</b>

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lée, le 30 août 2022,

Le Maire

Didier RIVIERE



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 2 septembre 2022

Mise en ligne sur le site internet le 2 septembre 2022



MAIRIE DE LÉE

64320 LÉE  
TEL 05 59 81 79 28  
FAX 05 59 81 83 23

2022/25-06

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉE  
Du 30 août 2022**

Le trente août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 25 août et transmise par voie électronique le 25 août, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS** : Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïté BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Jean-Marc VIALET, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS.

**PROCURATIONS** : Emmanuelle ROMANE : procuration à Maïté BALZANO, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ : procuration à Marion JUNGAS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

**Objet 6** : Cession de parcelle à Corinne LABORDE

Le Maire expose qu'il est nécessaire de déclasser la partie de la voie communale de 4m<sup>2</sup>, sise Chemin du Lauga à Lée et de la céder à Mme Corinne LABORDE.

À noter que dans le cadre de cette régularisation, Mme Corinne LABORDE cède à la commune, à titre gratuit, 14m<sup>2</sup> de sa parcelle BK18 que la Commune décide d'acquérir gratuitement.

L'Assemblée, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir largement délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE** de déclasser la partie de la voie communale de 4m<sup>2</sup> cédée à Mme Corinne LABORDE,
- **DÉCIDE** l'acquisition gratuite d'une superficie de 14m<sup>2</sup> appartenant à Mme Corinne LABORDE

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lée, le 30 août 2022,

Le Maire

Didier RIVIERE



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 2 septembre 2022

Mise en ligne sur le site internet le 2 septembre 2022

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉE  
Du 30 août 2022**

Le trente août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 25 août et transmise par voie électronique le 25 août, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS:** Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maïtée BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Jean-Marc VIALET, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS.

**PROCURATIONS :** Emmanuelle ROMANE : procuration à Maïtée BALZANO, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ : procuration à Marion JUNGAS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

**Objet 7 : Tarification restauration scolaire**

La SPL restauration scolaire a adopté une augmentation des tarifs de 5% et a porté le prix du repas enfant à 3,33 € HT (3,51€ TTC) et le prix du repas adulte à 3,82 € HT (4,03€ TTC) avec date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022. La T.V.A. pour la restauration scolaire est à 5,5%.

Pour tenir compte de l'augmentation du prix des repas scolaires (enfants et adultes), le Maire propose de réviser les prix de la SPL du 6 juillet 2022 des repas avec date d'effet au 1<sup>er</sup> octobre 2022.

L'Assemblée, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DECIDE :**

- de porter le tarif du repas enfant à 3,51 € TTC au 1<sup>er</sup> octobre 2022
- de porter le tarif du repas adulte à 4,03 € TTC au 1<sup>er</sup> octobre 2022
- de facturer le prix du repas non réservé ou réservé hors délai 7,02 € TTC au 1<sup>er</sup> octobre 2022
- d'inscrire ces dispositions dans le règlement de la cantine

Les familles seront informées par le règlement intérieur de la cantine distribué par le biais du carnet de liaison.

➤ **TRANSMET** la présente délibération au contrôle de légalité.

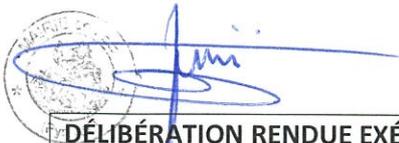
---

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lée, le 30 août 2022,

Le Maire

Didier RIVIERE



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 2 septembre 2022

Mise en ligne sur le site internet le 2 septembre 2022



MAIRIE DE LÉE

64320 LÉE  
TÉL. 05 59 81 79 28  
FAX 05 59 81 83 23

2022/27-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LÉE**  
**Du 30 août 2022**

Le trente août à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Lée, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 25 août et transmise par voie électronique le 25 août, et sous la présidence de ce dernier.

**PRÉSENTS**: Didier RIVIERE, Laurent BERGEROU, Maitée BALZANO, Jérôme CAZENAVE, Adèle DUPÉ, Jean BERLANGA, Patrick CICCIA, Béatrice TROUILH, David BARADAT, Patricia ISAFAMBA, Jean-Marc VIALET, Jean-Paul ELISSALDE, Marion JUNGAS.

**PROCURATIONS** : Emmanuelle ROMANE : procuration à Maitée BALZANO, Caroline CHAMPAUX-MARTINEZ : procuration à Marion JUNGAS.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : David BARADAT

Nombre de conseillers : 15

Présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 15

**Objet 8** : Servitude de passage d'un ouvrage électrique – Affaire n°19RU050

Dans le cadre des travaux réalisés par le Syndicat d'Energie des Pyrénées-Atlantiques, une ligne de distribution électrique a été enfouie dans le tréfonds de la parcelle BD 181 (domaine privé de la Commune).

Sur proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

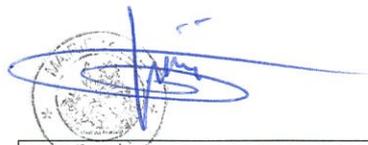
- **ACCEPTE** que la parcelle cadastrée BD 181 soit grevée d'une servitude à titre gratuit, pour le passage de l'ouvrage souterrain précité ;
- **PRECISE** que cette servitude sera formalisée par la signature d'un acte en la forme administrative à intervenir entre la Commune et le SDEPA ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Lée, le 30 août 2022,

Le Maire

Didier RIVIERE



**DÉLIBÉRATION RENDUE EXÉCUTOIRE**

Transmise à la Préfecture le 2 septembre 2022

Mise en ligne sur le site internet le 2 septembre 2022